



## COMPTE RENDU REUNION CABINET MINISTERIEL du 29 avril 2010

La CNBA, le Syndicat la Glissoire et le CAF ont été reçus ce matin en urgence par le Cabinet Ministériel du Secrétaire D'Etat aux Transports afin de remédier aux blocages des bateliers, et tenter une sortie de crise.

Aux revendications syndicales, relatives à l'établissement d'un outil de contrôle et de mesure des prix pratiqués, tombant sous l'application du travail à perte de l'article 209 du Code du Domaine Public Fluvial, le Cabinet Ministériel a salué le travail effectué par le Syndicat et ses membres (réactualisation de l'étude NEA) sans pour autant formuler une réponse approuvative.

Il a réaffirmé l'impossibilité d'établir un « tarif plancher » réglementaire, ni texte d'application détaillée dudit article. Cependant, la DGCCRF se trouve investie de contrôles accrus des prix pratiqués (par les clients, courtiers et bateliers), et un effectif dédié aux problèmes rencontrés par la batellerie est déployé. Les instructions ont pour principale cible le Nord Pas de Calais, leur délai de traitement ne devant excéder 3 semaines.

A cela se sont ajoutées les revendications portant sur l'indexation fuel, limitée pour lors à un réajustement entre la conclusion et la réalisation du transport, ainsi que sur le problème à venir d'équipement de l'AIS. Le Ministère mentionne se pencher sur les problèmes soulevés.

Le Président de la CNBA souhaite que l'étude des problèmes connexes, tels que la plus-value sur les cessions, la TIPP et autres mesures annoncées ne soient pas abandonnés par les services du Ministère. Il rappelle l'existence d'un tarif de référence caractérisé par les prix pratiqués en 1990. En effet, le syndicat La Glissoire et la CNBA sont en accord sur l'inapplicabilité de l'étude NEA au gabarit Freycinet – au regard de l'état des petits canaux, elle se trouverait à s'appliquer que sur du matériel neuf – et se prononcent favorablement sur l'usage du barème de 1990.

Le constat est amer.